

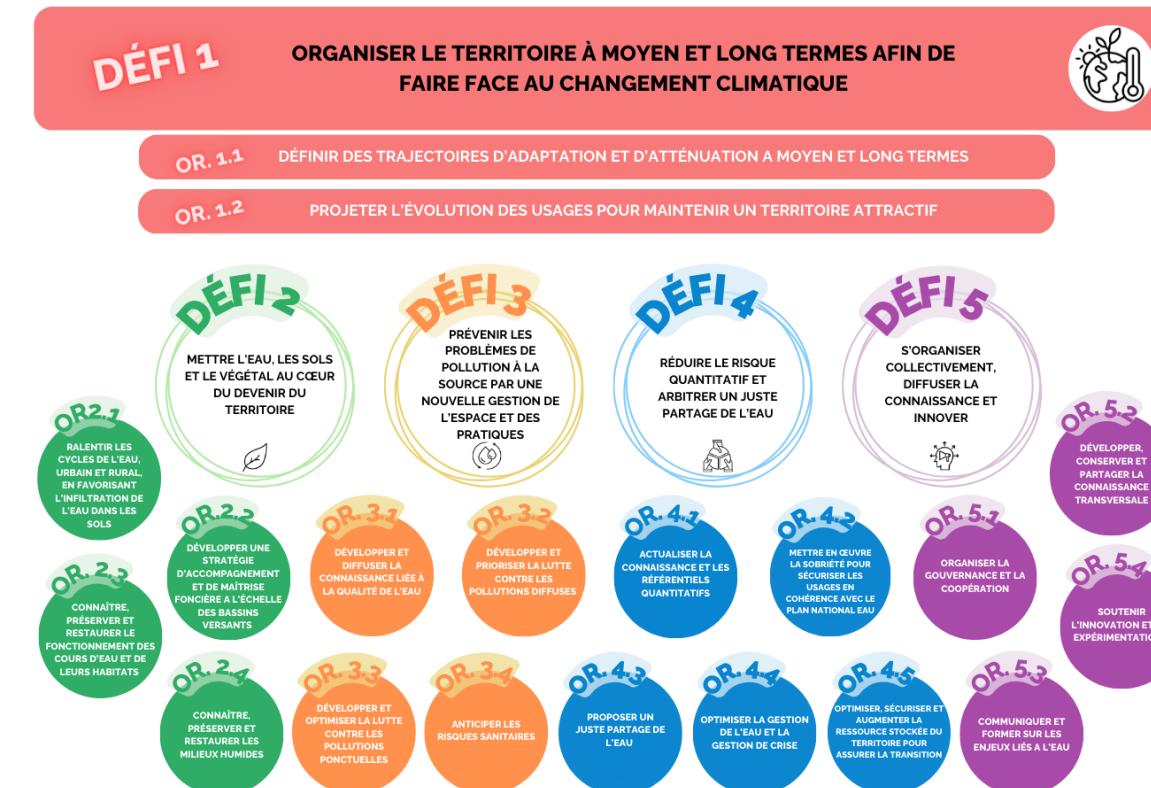
Avis de la CLE NRG sur le projet de SCoT du Pays Sud Toulousain

A. Préambule : périmètre et fondement de l'avis

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste et rivières de Gascogne n'est pas encore approuvé ; aucun PAGD ni règlement n'est opposable à ce stade. Le présent avis est émis par la cellule d'animation du SAGE NRG, pour information de la CLE, et se fonde exclusivement sur la stratégie du SAGE validée le 4 juin 2025.

La stratégie validée par la CLE NRG est consultable en ligne à l'adresse suivante :
https://sage-nrg.gers.fr/fileadmin/Site_SAGE/Ressources/Strat%C3%A9gie_SAGE_NRG_-_2025.pdf

STRATÉGIE DU SAGE NESTE ET RIVIÈRES DE GASCOGNE DÉCLINÉE PAR ORIENTATIONS



B. Position de synthèse

Avis favorable.

Le projet de SCoT du Pays Sud Toulousain présente un volet « eau » solide et complet, pleinement convergent avec les orientations de la stratégie du SAGE NRG : préservation et sécurisation de la ressource, ralentissement du cycle de l'eau par l'infiltration, protection des milieux aquatiques et humides, prise en compte des capacités des réseaux, adaptation, sobriété et gouvernance.

C. Principaux atouts du volet « eau » du SCoT

- Objectif dédié « eau » affirmé à l'échelle stratégique, qui se retrouve dans l'ensemble des choix d'aménagement.
- Trame bleue structurante : identification, continuités écologiques, bandes riveraines inconstructibles et gestion des ripisylves.
- Zones humides : protection, prévention des atteintes aux fonctionnalités et recours à des inventaires préalables à l'ouverture de secteurs à l'urbanisation.
- Eaux pluviales gérées à la source : infiltration prioritaire à la parcelle, limitation du busage, minima de pleine terre et actions de désimperméabilisation favorisant la recharge et la réduction du ruissellement.
- Assainissement : conditionnement des ouvertures à la démonstration des capacités des réseaux/ouvrages et mobilisation de schémas directeurs.
- Eau potable : prise en compte des capacités locales de la ressource avant toute ouverture, protection des captages (périmètres et zones de sauvegarde) et articulation avec les documents et gestionnaires compétents.
- Sobriété et adaptation par l'aménagement : palette végétale économe en eau, réutilisation des eaux pluviales pour des usages non potables, îlots de fraîcheur.
- Gouvernance : inscription de la participation et du suivi des SAGE dans le programme d'actions, propice au dialogue technique et à l'amélioration continue.

D. Données mises à disposition par le SAGE NRG

La cellule d'animation du SAGE met à disposition des collectivités et des bureaux d'études un ensemble de données, cartes et couches SIG mobilisables pour la planification et l'instruction :

- Hydrologie et climat : chroniques de débits journaliers issues des projections régionales, éléments de trajectoires climatiques,
- Milieux aquatiques et humides : inventaires et cartographies de zones humides (et continuités humides), trame bleue, ripisylves,
- Fonctionnement hydrologique : indicateurs et couches d'accumulation et d'écoulement (« chemins de l'eau » via l'indice TWI), information utile pour l'infiltration/ruissellement.

Le SCoT est invité à référencer explicitement cette ressource de données (annexes informatives, renvois vers le site internet du SAGE NRG : <https://sage-nrg.gers.fr/ressources-cartographiques> et <https://sage-nrg.gers.fr/ressources-documentaires>) et à en favoriser l'usage lors des déclinaisons locales (PLU(i), OAP, études préalables).

E. Points d'attention (non prescriptifs) pour la mise en œuvre

Sans préjudice de l'avis favorable sans réserve, la cellule d'animation du SAGE attire simplement l'attention sur quelques leviers opérationnels à consolider lors des déclinaisons locales (PLU(i), études préalables, projets) :

- Veiller à la qualité des inventaires de zones humides (respect du cahier des charges de l'AEAG et des SAGE si existant – cf. [celui du SAGE NRG](#)) et à leur traduction effective en zonage et prescriptions de protection,
- Poursuivre la généralisation de l'infiltration à la source et la désimperméabilisation dans les secteurs en tension hydrique ou exposés au ruissellement,
- Maintenir le phasage des ouvertures à l'urbanisation à la capacité démontrée des réseaux (assainissement et AEP) et au calendrier de travaux, le cas échéant,
- Garantir la prise en compte des captages (périmètres de protection et zones de sauvegarde) dans les documents locaux, via des annexes et des règles adaptées,
- Organiser la mise en place d'un suivi d'indicateurs « eau » (pluvial à la source, surfaces désimperméabilisées, protections de zones humides, adéquation capacités réseaux/ouvertures) partagé à l'échelle du SCoT,
- Mobiliser et référencer les données SAGE (cf. § D.) dans les études et pièces des PLU(i) et projets.
- Entretenir un cadre d'échanges annuel SCoT-CLEs des SAGEs pour capitaliser les retours d'expérience et assurer la cohérence interterritoriale.

F. Conclusion

Au regard de la stratégie du SAGE NRG, le projet de SCoT du Pays Sud Toulousain constitue un cadre robuste et opérationnel pour :

- Protéger durablement la ressource et les milieux aquatiques/humides,
- Ralentir le cycle de l'eau par l'infiltration et la désimperméabilisation,
- Sécuriser les ouvertures à l'urbanisation au regard des capacités pluvial/assainissement/AEP,
- Accompagner la sobriété et l'adaptation aux dérèglements climatiques par l'aménagement,
- Outiller les acteurs via les données partagées du SAGE.

La cellule d'animation du SAGE NRG confirme en conséquence son avis favorable sans réserve et se tient à disposition pour accompagner la traduction de ces orientations au niveau des PLU(i) et des projets, et pour fournir les données nécessaires.

Contact

 sagenrg@gers.fr -  05 62 67 44 05